

# VREDESTEIN

TIRES



**GARANTIE LIMITÉE**

# GARANTIE LIMITÉE SUR LES PNEUS VREDESTEIN

La présente garantie limitée (la « garantie ») ne s'applique qu'à l'acheteur initial de pneus de remplacement neufs de marque Vredestein des types de bandes de roulement énumérés ci-dessous, acquis chez un détaillant Vredestein autorisé dans l'un des 50 États américains, le district fédéral de Columbia ou toute province ou tout territoire du Canada. Les pneus doivent être installés sur un véhicule utilisé à des fins personnelles, familiales ou domestiques et ne jamais avoir été installés ou utilisés sur un autre véhicule que celui sur lequel ils ont initialement été installés. De plus, pour être couvert par la présente garantie, le pneu doit avoir des dimensions, une cote de vitesse et un indice de charge équivalents ou supérieurs à ceux spécifiés par le fabricant du véhicule sur lequel il est installé. Une preuve d'achat est requise pour toute couverture applicable au titre de la garantie. Les exclusions de garantie sont énoncées ci-dessous, y compris à la rubrique « Exclusions de la garantie ». Ces exclusions s'appliquent à toutes les protections prévues par la garantie.

La présente garantie comprend les protections ci-dessous, dans la mesure où celles-ci s'appliquent au pneu, comme il est décrit plus en détail ci-dessous :

- Période d'essai de 30 jours pour les nouveaux jeux de quatre pneus
- Période d'essai de 100 jours pour les nouveaux jeux de quatre pneus
- Couverture de l'usure de la bande de roulement en fonction du kilométrage
- Programme limité de remplacement des pneus contre les risques routiers
- Protection standard

## **PÉRIODE D'ESSAI DE 30 JOURS D'UN NOUVEAU JEU DE QUATRE PNEUS (APPLICABLE UNIQUEMENT AUX SCULPTURES QUATRAC, QUATRAC PRO, ULTRAC VORTI+, ULTRAC VORTI R+, SPRINT CLASSIC, SPRINT +, SNOWTRAC 5, WINTRAC, WINTRAC PRO)**

Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas satisfait d'un nouveau jeu de quatre pneus Quatrac 5, Quatrac, Quatrac Pro, Ultrac Vorti+, Ultrac Vorti R+, Sprint Classic ou Sprint+, Snowtrac 5 Wintrac ou Wintrac Pro, installés sur le même véhicule, vous pouvez les rapporter au lieu d'achat d'origine pour obtenir un remboursement complet de votre prix d'achat dans les 30 jours suivant l'achat, après avoir atteint la profondeur de structure de 1,59 mm (2/32 po) ou après avoir parcouru 804 km (500 mi), selon ce qui survient en premier. Cette période d'essai de 30 jours s'applique uniquement à l'achat d'un jeu de quatre pneus.

## **PÉRIODE D'ESSAI DE 100 JOURS POUR UN NOUVEAU JEU DE QUATRE PNEUS (APPLICABLE UNIQUEMENT AUX SCULPTURES HITRAC, HYPERTRAC, PINZA AT P - MÉTRIQUE, PINZA AT LT, PINZA HT P - MÉTRIQUE, PINZA HT LT)**

Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas satisfait d'un nouveau jeu de quatre pneus Vredestein Hitrac, Hypertrac, Pinza AT P - Métrique, Pinza AT LT, Pinza HT P - Métrique ou Pinza HT LT installés sur le même véhicule, vous pouvez les rapporter au lieu d'achat d'origine pour obtenir un remboursement complet de votre prix d'achat dans les 100 jours suivant, après avoir atteint la profondeur de structure de 1,59 mm (2/32 po) ou après avoir parcouru 1 610 km (1 000 mi), selon ce qui survient en premier. Cette période d'essai de 100 jours s'applique uniquement à l'achat d'un jeu de quatre pneus.

**AUTRES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DES GARANTIES RELATIVES AUX PÉRIODES D'ESSAI DE 30 JOURS ET DE 100 JOURS** : Les pneus doivent être rapportés en bon état. Les pneus visés par une ou plusieurs des exclusions de la garantie sont exclus de ces périodes d'essai et aucun remboursement ne s'applique.

## COUVERTURE DE L'USURE DE LA BANDE DE ROULEMENT EN FONCTION DU KILOMÉTRAGE

Sculpture	Kilométrage	KM	Essai	Risques routiers
Quatrac 5	45 000	75 000	30 jours	Oui
Quatrac	55 000	90 000	30 jours	Oui
Quatrac Pro	50 000	80 000	30 jours	Oui
Quatrac Pro+	55 000	90 000	30 jours	Oui
HiTrac	70 000	115 000	100 jours	Oui

Sculpture	Kilométrage	KM	Essai	Risques routiers
Hypertrac	50 000	80 000	100 jours	Oui
Pinza AT P - Métrique	70 000	115 000	100 jours	Oui
Pinza AT LT	50 000	80 000	100 jours	Non
Pinza HT P - Métrique	70 000	115 000	100 jours	Oui
Pinza HT LT	50 000	80 000	100 jours	Non

Sculpture	Kilométrage	KM	Essai	Risques routiers
Ultrac Pro	S.o.	S.o.	30 jours	Oui
Ultrac Vorti +	S.o.	S.o.	30 jours	Oui
Utrac Vorti R+	S.o.	S.o.	30 jours	Oui
Sprint Classic	S.o.	S.o.	30 jours	S.o.

Sculpture	Kilométrage	KM	Essai	Risques routiers
SnowTrac 5	S.o.	S.o.	30 jours	Oui
Wintrac Ice	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
Wintrac	S.o.	S.o.	30 jours	Oui
Wintrac Pro	S.o.	S.o.	30 jours	Oui

# GARANTIE LIMITÉE SUR LES PNEUS VREDESTEIN

Si la bande de roulement s'use (c'est-à-dire que les indicateurs d'usure moulés dans les rainures de la bande de roulement indiquent une profondeur de 1,59 mm [2/32 po]) sur l'un des quatre pneus Vredestein des sculptures ci-dessus, installé sur le même véhicule avant d'avoir atteint le kilométrage garanti, vous recevrez un crédit applicable à l'achat d'un pneu Vredestein équivalent au prix calculé au prorata du pneu neuf en fonction de l'écart entre le kilométrage (km) garanti et les kilomètres parcourus par le pneu d'origine (p. ex., crédit = [kilométrage garanti – kilomètres parcourus] / kilométrage garanti x prix de vente actuel d'un pneu Vredestein neuf équivalent).

Pour être admissible à cette protection, vous devez permuter les pneus tous les 9 956 km (6 000 mi) conformément aux schémas de rotation prescrits ou plus fréquemment, selon les recommandations du fabricant du véhicule. Vous devez également fournir, sur demande, des preuves de permutation et d'entretien, y compris du réglage du parallélisme. Certains véhicules livrés par le fabricant sont équipés de « pneus différents », c'est-à-dire que les dimensions des pneus montés sur l'essieu arrière diffèrent de celles des pneus montés sur l'essieu avant. Comme il n'est pas possible de permuter ces pneus selon les recommandations de Vredestein, la garantie basée sur le kilométrage qui s'applique à chaque **pneu arrière** couvre la moitié du kilométrage prévu dans la garantie standard pour cette conception de pneu.

## **PROGRAMME DE PROTECTION LIMITÉ CONTRE LES RISQUES ROUTIERS (APPLICABLE UNIQUEMENT AUX SCULPTURES QUATRAC 5, QUATRAC, QUATRAC PRO, HITRAC, HYPERTRAC, ULTRAC VORTI+, ULTRAC VORTI R+, PINZA AT P – MÉTRIQUE, PINZA HT P – MÉTRIQUE, SNOWTRAC 5, WINTRAC, WINTRAC PRO)**

Vous recevrez gratuitement un pneu neuf équivalent, si l'un des pneus d'un jeu de quatre pneus Quatrac 5, Quatrac, Quatrac Pro, HiTrac, Hypertrac, Ultrac Vorti+, Ultrac Vorti R+, Pinza AT P – Métrique, Pinza HT P – Métrique, Snowtrac 5, Wintrac ou Wintrac Pro, installés sur le même véhicule subit des dommages irréparables causés par une crevaison, un accro, une coupure, une meurtrissure ou une rupture causée par un impact dû à des dangers routiers (p. ex., des nids-de-poule, des clous, du verre et d'autres débris) pendant la conduite sur des routes entretenues avant d'avoir atteint la profondeur de structure de 1,59 mm (2/32 po) ou un (1) an à compter de la date d'achat, selon le premier événement à survenir. (1,59 mm) (2/32 po) de profondeur de bande de roulement ou un (1) an à compter de la date d'achat.

**VREDESTEIN NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QU'UN PNEU NE PEUT PAS SUBIR OU NE SUBIRA PAS DE DOMMAGES IRRÉPARABLES OU DE DÉFAILLANCES EN SERVICE, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, EN RAISON D'UNE CREVAISON, D'UNE ANOMALIE, D'UNE COUPURE, D'UNE MEURTRISSION OU D'UNE RUPTURE CAUSÉE PAR UN IMPACT DÙ À DES DANGERS ROUTIERS. LES PNEUS PEUVENT SUBIR ET SUBISSENT DES DOMMAGES IRRÉPARABLES ET DES DÉFAILLANCES EN SERVICE, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, EN RAISON D'UNE CREVAISON, D'UNE ANOMALIE, UNE COUPURE, D'UNE MEURTRISSION OU D'UNE RUPTURE CAUSÉE PAR UN IMPACT DÙ À DES DANGERS ROUTIERS, AINSI QUE D'AUTRES FACTEURS. VOUS DEMEUREZ RESPONSABLE DE L'UTILISATION, DE L'ENTRETIEN ET DU RETRAIT APPROPRIÉS DE VOS PNEUS.**

## **COUVERTURE STANDARD (TOUS LES TYPES DE BANDES DE ROULEMENT)**

Si votre pneu de marque Vredestein pour véhicules de tourisme ou camionnettes devient inutilisable à la suite de tout problème de matériaux ou de fabrication relevant du fabricant dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'achat et avant d'avoir atteint la profondeur de structure de 1,59 mm (2/32 po), vous recevrez gratuitement de Vredestein un pneu neuf équivalent. Si votre pneu de marque Vredestein pour véhicules de tourisme ou camionnettes devient inutilisable à la suite de tout problème de matériaux ou de fabrication relevant du fabricant dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'achat et avant d'avoir atteint la profondeur de structure de 1,59 mm (2/32 po), vous recevrez de Vredestein un crédit proportionnel pour l'achat d'un pneu neuf Vredestein correspondant au prix du pneu neuf multiplié par le pourcentage de la profondeur de structure initiale qui reste sur le pneu au moment où il devient inutilisable (c'est-à-dire, crédit = [profondeur de structure initiale – profondeur de structure restante] / [profondeur de structure initiale – 1,59 mm (2/32 po)] x le prix du pneu neuf).

## **DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUTES LES GARANTIES, PÉRIODES D'ESSAI, PROGRAMMES ET COMPOSANTES DE LA GARANTIE**

### **EXCLUSIONS DE LA GARANTIE :**

La présente garantie ne couvre pas les pneus ou les problèmes suivants, qui sont tous expressément exclus de la garantie :

- Tout pneu qui devient inutilisable en raison :
  - de conditions résultant des dangers routiers, comme (i) l'éclatement par choc, (ii) les coupures, (iii) les crevaisons ou (iv) les accrocs, sauf dans la mesure couverte par le Programme de protection limitée contre les risques routiers pendant la durée limitée de ce programme, le cas échéant, sous réserve de toutes les limitations qui s'y rattachent et de toutes les autres exclusions de la rubrique « Exclusions de la garantie »;
  - de conditions résultant de dommages causés par des cailloux ou le vandalisme;
  - de conditions résultant (i) d'une mauvaise installation; (ii) d'un mauvais parallélisme; (iii) d'un déséquilibre de l'ensemble pneus-roues; (iv) de l'utilisation d'une roue inappropriée; (v) d'un montage ou d'un démontage incorrect; (vi) d'une réparation inadéquate; (vii) d'une application erronée; (viii) de l'utilisation de chaînes antidérapantes; ou d'une défaillance mécanique, par exemple des amortisseurs, des jambes de suspension, d'un parallélisme, d'un équilibrage ou d'un contact avec des composants du véhicule (p. ex., les ailes, le système d'échappement ou les ressorts); ou
  - de conditions résultant d'autres dommages subis par le consommateur, comme (i) l'entretien inadéquat du véhicule ou des pneus, (ii) une mauvaise utilisation, (iii) une utilisation abusive, (iv) une pression de gonflage inappropriée, (v) une surcharge, (vi) un aplatissement excessif, (vii) le non-respect des pratiques de permutation recommandées, (viii) le patinage à haute vitesse, (ix) un accident, une collision, un impact avec un autre véhicule ou un animal, un incendie, la corrosion chimique, ou (x) un usage en course ou dans une compétition.
- Les défauts de roulement une fois la profondeur de structure de 1,59 mm (2/32 po) atteinte ou en raison de roues endommagées ou de toute condition du véhicule, ou après un (1) an à compter de la date de fabrication, selon ce qui survient en premier.
- Tout pneu auquel un matériau a été ajouté après sa sortie de l'usine du fabricant (par exemple, des produits de remplissage, des scellants, des substances d'équilibrage, etc.).
- Tout pneu qui n'est pas utilisé conformément à l'usage prévu du véhicule sur lequel celui-ci est monté et aux recommandations du fabricant du véhicule.
- Tout pneu utilisé à l'extérieur des États-Unis ou du Canada.
- Tout pneu utilisé pour la prestation de services commerciaux (p. ex., les pneus utilisés pour un service de taxi, de livraison, etc.).
- Tout pneu mal entreposé.
- Tout pneu installé sur un véhicule autre que le véhicule sur lequel ils ont été installés à l'origine.
- Tout pneu acheté en tant que pneu usagé (p. ex., les pneus achetés usagés, installés sur un ancien véhicule, etc.).
- Tout pneu qui a été modifié de quelque manière que ce soit après avoir quitté l'usine du fabricant (p. ex., ajout d'entaillages, brossage, cloutage, recreusage, dressage, etc.).
- Tout pneu usé jusqu'à 1,59 mm (2/32 po) ou moins de la profondeur restante de la bande de roulement, comme l'indiquent les indicateurs d'usure moulés dans les rainures de la bande de roulement).
- Tout pneu présentant une fissuration due à l'ozone ou aux intempéries et datant de plus de quatre (4) ans à compter de la date de fabrication ou de la date d'achat.
- Tout pneu datant de huit (8) ans ou plus à compter de la date d'approbation du ministère des Transports (code DOT) inscrite sur le flanc du pneu\*.
- Tout pneu qui était initialement installé sur un véhicule à la sortie de l'usine du fabricant.
- Tout pneu qui a été fourni comme pneu de remplacement dans le cadre d'une réclamation au titre de la garantie.

# GARANTIE LIMITÉE SUR LES PNEUS VREDESTEIN

\* Bien que la plupart des pneus doivent être remplacés plus tôt, Vredestein recommande que tout pneu (y compris ceux d'une roue de secours) dont la fabrication remonte à plus de huit (8) ans (selon le code DOT inscrit sur le flanc du pneu) soit retiré du service et remplacé par un pneu neuf, même si le pneu semble réparable et même s'il n'a pas atteint la limite d'usure de la bande de roulement légale. Tout pneu qui devrait être remplacé en raison de son usure, de son endommagement ou de tout autre facteur ne doit pas être maintenu en service, quelle que soit la date de fabrication du pneu. La période de retrait indiquée ne réduit en rien votre responsabilité de remplacer les pneus plus tôt si nécessaire. Si vous avez des questions sur l'état ou la fonctionnalité de votre pneu, faites-le inspecter par un professionnel en service du pneumatique. Les fabricants de véhicules peuvent également recommander un âge chronologique plus court à partir duquel un pneu doit être remplacé selon leur compréhension de l'utilisation particulière du véhicule. Vredestein vous recommande de consulter le manuel du propriétaire du véhicule pour connaître les recommandations du fabricant du véhicule relatives au remplacement des pneus. Vredestein recommande de suivre les instructions ou recommandations du fabricant du véhicule relatives au remplacement des pneus à un âge chronologique plus précoce. (Toutefois, indépendamment des instructions ou des recommandations du fabricant du véhicule, la période de remplacement d'un pneu ne doit pas dépasser huit [8] ans à compter de la date de fabrication du pneu).

Cette garantie ne s'applique qu'à l'acheteur initial. Elle n'est pas cessible. La garantie ne s'applique pas aux acheteurs qui ne sont pas des consommateurs (p. ex., entités commerciales).

Il n'existe aucune autre garantie expresse sur les pneus de marque Vredestein à part la présente garantie. **TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EST LIMITÉE À LA DURÉE ET AUX LIMITATIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE EXPRESSE ET EST PAR AILLEURS ENTIÈREMENT REJETÉE. AUCUNE AUTRE GARANTIE OU DÉCLARATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST FAITE PAR VREDESTEIN OU N'EST IMPLICITE PAR LA LOI.**

Certains États et autres juridictions n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite. Il est donc possible que la limitation ci-dessus ne s'applique pas dans votre cas.

**LIMITATION DES DOMMAGES : EN AUCUN CAS ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE, Y COMPRIS EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE, DE NÉGLIGENCE OU D'UN AUTRE ACTE DOMMAGEABLE, EN LIEN AVEC LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DE PRODUITS OU DE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE, OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ, VREDESTEIN NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS VOUS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, DE PERTE DE PROFITS, DE PERTE D'EXPLOITATION, DE PERTE DE CLIENTS OU DE RÉPUTATION, DE DOMMAGES PUNITIFS OU AUTRES, DE FRAIS (Y COMPRIS POUR LE TRANSPORT DE REMPLACEMENT), DE DÉPENSES OU DE PERTES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.**

Certains États et d'autres juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires. Par conséquent, les restrictions ou exclusions précédentes peuvent ne pas s'appliquer.

La présente garantie ne couvre pas les taxes ou les frais engagés pour des services que vous devriez payer pour qu'une personne inspecte, tente de réparer ou retire les pneus couverts par la présente garantie, ou pour remplacer, manipuler ou équilibrer des pneus de remplacement, ou tous autres frais de main-d'œuvre. Vous êtes responsable dans tous les cas de payer ces taxes et ces frais.

Aucun représentant ni détaillant n'est autorisé à faire quelque déclaration, promesse ou entente au nom de Vredestein qui ne soit pas conforme aux présentes. Tout pneu, indépendamment de la qualité de sa fabrication, peut subir une défaillance pendant son utilisation ou autrement devenir inutilisable en raison de conditions sur lesquelles le fabricant n'a aucune emprise. En aucun cas la présente garantie ne garantit qu'une défaillance des pneus ne peut se produire.

La présente garantie vous donne des droits légaux particuliers, et vous pourriez également bénéficier d'autres droits qui peuvent varier d'un État à l'autre et d'une province à l'autre.

Pour présenter une réclamation au titre de la présente garantie, communiquez avec le détaillant qui vous a vendu les pneus. (Si ce détaillant n'existe plus ou ne prend plus en charge les pneus Vredestein, communiquez avec Vredestein aux coordonnées indiquées ci-dessous.) Il se peut qu'on vous demande de signer un formulaire de réclamation fourni par le détaillant ou Vredestein.

La présente garantie vous accorde des droits légaux particuliers, et vous pourriez également bénéficier d'autres droits qui varient selon les juridictions.

Pour obtenir de l'aide, veuillez communiquer avec nous :

Apollo Tires (US) Inc.  
6 Concourse Parkway, Building 6  
29th Floor, Suite 2920  
Atlanta, GA 30328, USA

(877) 234-0867

[contact.us@apollotyres.com](mailto:contact.us@apollotyres.com)



**VREDESTEIN**  
TIRES